Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 31 (1985)

Heft: 2

Artikel: Tribune libre

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848309

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Forte reprise des ventes horlogères suisses

Durant les onze premiers mois de 1984, les exportations de l'industrie horlogère suisse ont progressé de près de 14 %

Après deux années de mauvais résultats, l'industrie horlogère suisse a pu procéder à une « bonne récupération » du chiffre d'affaires, indique dans sa dernière revue, la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH).

Durant les onze premiers mois de 1984, la valeur totale des exportations a atteint 3,493,3 millions de francs, soit un accroissement de 13,9 % par rapport à la même période de l'année précédente. En extrapolant ce chiffre sur l'ensemble de l'année, on obtient, écrit la FH, la somme de 3,875 millions de francs, ce qui serait légèrement inférieur à la valeur exportée en 1981 qui était de 3906 millions de francs.

En novembre, les exportations se sont élevées à 425,2 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 16,1 % par rapport à novembre 1983.

Dans la valeur globale de 3493,3 millions de francs, les montres et mouvements (assemblés ou non) représentent 88,4 %, les pièces détachées 4,1 %, les fournitures d'habillement 3,9 % et l'horlogerie de gros volume 3,6 %. Dans la même valeur, les montres complètes figurent pour 79,5 % et dans cette dernière, les montres en métaux précieux 42,6 %. La part de ces dernières dans la valeur totale exportée s'élève donc à 33,9 %.

Ventes aux USA : + 40 %

De janvier à novembre, indique encore la FH, les exportations vers les Etats-Unis ont atteint 599,3 mio de fr., ce qui représente une augmentation record de 40 % par rapport à la même période de l'année précédente. Suivent dans l'ordre l'Italie (305,2 millions contre 258,1 millions), l'Allemagne fédérale (289,2 millions contre 243,1 millions), le Japon (180,6 millions contre 138,5 millions), la France (229,8 millions contre 206,7 millions) et la Grande-Bretagne (149,7 millions contre 131.6 millions).

A noter que dans l'édition française de la « Revue FH » ou figurent les présents chiffres d'exportation figure pour la première fois une rubrique en allemand. Celle-ci, souligne la FH, contiendra à l'avenir les traductions des principaux articles publiés en français, mais aussi, à l'occasion, des textes inédits. Elle remplace ainsi l'édition allemande de la « Revue FH » dont la parution a cessé à fin 1984.

ATS.

TRIBUNE LIBRE

Madame

Devant prendre des dispositions testamentaires, je me suis adressée au Fonds de Solidarité pour connaître l'état de mon compte. Voici ce qui me fut répondu :

Adhérent au F.S. depuis 1964, j'ai réglé annuellement F. 100.- classe de risque I soit F. 1.400, étant donné que de 78 à 84 j'ai fait 7 versements de F. 300.-, soit F. 2.100.-, total F.3.500.- Je précise que j'étais inscrite en classe de risque I et aurais dû toucher en cas de troubles politiques, guerre, etc. la somme de 30.000.- si j'étais rentrée en Suisse. J'ajoute qu'a chacun de mes paiements j'ai dû ajouter 10 % pour frais d'administration.

Or, quelle ne fut pas ma stupéfaction en constatant que si je me retirais du FS, je ne toucherais de ces 3.500 (+ 10 % pour les frais) que la somme de F. 2.940.- Or non seulement je croyais avoir fait œuvre de solidarité mais aussi une petite épargne. Voyez ma déception.

Enfin, demandant s'il était possible de désigner un héritier, il m'a été précisé que cela n'était pas possible, la somme globale allant à la succession.

Madame, je vous serais très reconnaissante si vous pouviez m'éclairer sur ce problème et vous en remercie d'avance.

N.

*

Renseignements pris à bonne source, voici, chère Madame, ce qui nous fut répondu. Il en ressort nettement que l'inscription en classe de risque III est la plus favorable.

Pour autant que vous ayez l'intention de continuer à être sociétaire du Fonds de solidarité - l'alternative étant la démission et le remboursement de la somme citée dans votre lettre -, je vous suggère deux possibilités :

a) Le passage immédiat dans la classe de risque III.

Le droit au remboursement en pourcentage est en fait déterminé par la classe de risque choisie par le sociétaire.

Exemple :
Après 10 ans de sociétariat, ce pourcentage s'élève
- en classe I à 73.5 % des versements annuels
- en classe III à 112.5 % des versement annuels

Il est évident que l'indemnité forfaitaire qui serait versée en cas de perte des moyens d'existence (risque minime en France) est moins élevée en classe III, mais le taux d'intérêt accordé y est de 3 1/2 % (2 % en classe I).

b) Vous pouvez transformer le capital dont vous disposez actuellement auprès du Fonds en **versement d'épargne unique**, toujours en classe de risque III.

Dans ce cas, vous avez à effectuer un versement complémentaire pour atteindre la position la plus proche, c'est-à-dire Fr. 3.600.-.

Par ce moyen, vous pouvez récupérer en tout temps la somme totale. Un intérêt annuel de 3 1/2 % et des intérêts composés vous sont bonifiés dès la date du versement, si ce capital est laissé auprès du Fonds **pendant 3 ans au moins.**

Quel que soit votre choix, les instructions nécessaires doivent être communiquées par lettre au Secrétariat du Fonds de Solidarité, Gutenberg-strasse 6, CH-3011 Berne.

Des informations orales peuvent également vous être données par l'Ambassade de Suisse tél 550.34.46, poste 201 ou 202.

Réd.

Appel

Les n°s 4 - 5 - 6 étant épuisés, la Rédaction du Messager Suisse - 11, rue Paul Louis Courier - 75007 Paris serait reconnaissante aux abonnés ou lecteurs qui disposeraient encore de ces n^os^ de bien vouloir les lui faire parvenir. Merci.